

COMMUNE DE MONTIGNY LES VESOUL
CONSEIL MUNICIPAL DU
12 JUIN 2019

L'an deux mille dix neuf et le douze juin, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur COMBROUSSE Philippe, maire.

Convocation adressée le 4 juin 2019

Présents :

Mesdames BESUCHET Chantal, BOURNOT Aline, BOUVIER Nathalie, LUCARZ Annie, MANIERE Sylvie, MIGNEREY Monique, OHNENSTETTER Elisabeth ;

Messieurs BLANCHARD Thomas, CARLET Pierre, FERREIRA José, SIGOILLOT Eric.

Absents excusés : DORMOY Yves a donné pouvoir à COMBROUSSE Philippe,

Benoit MAITRE, Thierry KLERCH.

Pierre CARLET a été élu secrétaire.

LOCATION LICENCE IV

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Décide la location de la licence IV à la « SAS le Marais » au tarif de 50 € par mois à compter du 1^{er} juillet 2019, renouvelable par tacite reconduction.

PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES VAIVRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable au projet l'installation d'un parc photovoltaïque au sol à Vaivre-et-Montoille.

GROUPEMENT DE COMMANDE DES SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'adhésion de la Commune de Montigny les Vesoul au groupement de commandes des services de télécommunications de la CAV et la désigne comme coordonnateur du groupement de commandes,

VENTE BARRIERES

Monsieur le Maire rappelle qu'une proposition de vente au plus offrant d'un lot de barrières métalliques avait été publiée dans l'infos express du mois d'avril 2019.

Deux offres ont été reçues en mairie, une offre est à 201 € et une offre est à 305 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de vendre les barrières au plus offrant pour un montant de 305 Euros.

AIDE A L'ACHAT DE VELO ELECTRIQUE

Monsieur le Maire indique que l'état peut subventionner l'achat de vélo électrique sous réserve de l'obtention d'une subvention octroyée par une collectivité locale dont dépend le demandeur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'accorder aux Montinois une subvention d'un montant de 20 Euros (vingt Euros) pour l'achat d'un vélo électrique neuf.

GYMNASTIQUE DOUCE 2019-2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Décide de demander le renouvellement des séances hebdomadaires et gratuites de gymnastique douce pour l'année 2019/2020.

Pour affichage, le 17 juin 2019

Le Maire
Philippe COMBROUSSE

